CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E176128** **VALABLE JUSQU'AU** **18/11/2027**

ÉDITÉ LE 28/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/05/2018

Forme juridique : SARL

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EPINAL 2018B413

Siret : 840 507 362 00019

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4600433

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 188074681 B 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 188074681 B 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : COURTOIS

Sigle : COURTOIS

1 RUE DE L'EGLISE
88140 URVILLE

Téléphone : 03 29 07 20 97 **Fax :**

Portable : 06 48 95 80 03

Responsabilité légale :
COURTOIS ANTOINE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Site Internet : http://www.entreprise-courtois-88.fr

E-mail : contact@entreprise-courtois-88.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 468 369 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	2	15/10/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		15/10/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/09/2026 11:26

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E176128** **VALABLE JUSQU'AU** **18/11/2027**

ÉDITÉ LE **28/09/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/05/2018
Forme juridique : SARL
Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC EPINAL 2018B413

Siret : **840 507 362 00019**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 4600433

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 188074681 B 001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 188074681 B 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : **COURTOIS**
Sigle : COURTOIS
1 RUE DE L'EGLISE
88140 URVILLE

Téléphone : 03 29 07 20 97 **Fax :**
Portable : 06 48 95 80 03

Site Internet : http://www.entreprise-courtois-88.fr
E-mail : contact@entreprise-courtois-88.fr

Responsabilité légale :
COURTOIS ANTOINE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	15/10/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/10/2024
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier,Chauffagiste,Plâtrier / Plaquiste,Plombier)	14/11/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudière bois	04/02/2021
o Poêle ou insert bois	04/02/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	04/02/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	04/02/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	18/03/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

28/09/2026 11:26

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.